

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Par une lettre enregistrée le 29 avril 2024, le président du conseil départemental de Loire-Atlantique demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : « *Le projet de création de périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) sur les communes de Pornic agglomération Pays de Retz, la Bernerie-en-Retz et les Moutiers-en-Retz.* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;
- le code de l'urbanisme ;
- le décret n° 2005-935 du 2 août 2005 ;
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

DECIDE :

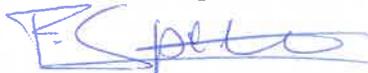
Article 1^{er} : Monsieur Jean-Claude VERDON, retraité ingénierie (nucléaire, chimie, pétrochimie), demeurant à La Baule (44500) est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur. La présente décision vaut pour autant que l'enquête débute effectivement dans un délai de six mois suivant sa notification.

Article 3 : La présente décision sera notifiée au président du conseil départemental de Loire-Atlantique et à Monsieur Jean-Claude VERDON.

Fait à Nantes, le 6 mai 2024.

Par déléation, pour le président,
La Première Vice-présidente,



Frédérique Specht-Chazottes